

# Les propositions CGT

---

Au titre de compensation pour la sortie de l'indexation sur la métallurgie parisienne :

## 1. La création d'un 9ème échelon

Nos collègues Ouvriers des Parcs et Ateliers du Ministère de l'Écologie ont une prime d'ancienneté qui va jusqu'à 27% et qui équivaut donc à un 10<sup>ème</sup> échelon. Pour mémoire, actuellement, le 8<sup>ème</sup> échelon des ouvriers de l'IGN correspond à une prime d'ancienneté de 21 %. L'échelon étant une forme de prime d'ancienneté, l'allongement significatif du temps de cotisation exigé pour une retraite à taux plein (de 37,5 annuités à 42 puis 43 annuités) et le report de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans amènent un allongement de l'ancienneté professionnelle qui doit être reconnue ! Cette revendication a d'autant plus de sens que le ministère veut réfléchir à un rapprochement statutaire des corps d'Ouvriers de l'Etat du ministère.

**Au regard des règles actuelles de la durée des échelons, c'est 450 agents qui pourraient accéder à l'échelon 9 et voir une augmentation de 3%.**

## 2. La création d'une catégorie supplémentaire dans le contingent E, au-delà de la E+8%

Bien des agents partent en retraite en E+8 % sans avoir pu accéder aux catégories AT/CM, soit par non reconnaissance de leur encadrement soit par effet du peu de postes contingentés en AT. Pour la CGT OM, il faut une mesure de compensation de ce blocage de carrière. Cette mesure serait équivalente à la création de groupes sommitaux accordés aux Ouvriers de l'Etat du Ministère de la Défense. Ce qui est possible à la Défense doit l'être à l'IGN!

Nous revendiquons la création d'une catégorie **E+15%** dans le contingent E, à l'indice 149.5. Celle-ci permettra aux agents, sous des conditions bien définies au préalable(départ en retraite au plus tard un an après nomination dans la catégorie), d'accéder à une catégorie qui les positionnerait entre CM1A et CM1B. Etant dans le contingent E, l'accès ne serait pas soumis aux règles de contingentement des passages en AT.

**La CGT estime que si cette catégorie voyait le jour maintenant, cela permettrait à 14 agents de partir à la retraite avec une pension qu'ils auraient dû avoir par ailleurs et que par conséquent, la pression en E+8% sur les passages AT diminuerait rapidement.**

## 3. La suppression des abattements de zones

Cette situation insensé correspond à une période politique et économique dépassée ! L'inégalité entre ouvriers à carrière et classification identiques est inacceptable alors que les tutelles entendent nous aligner sur les règles de gestion des fonctionnaires qui, eux, ne connaissent pas de telles règles.

**Cette suppression lèverait un obstacle à la mobilité Paris / province ou inter-province et permettrait à 200 agents d'accéder à une rémunération non amputée.**

## 4. Le recalcul de la prime de rendement jusqu'au du 5ème échelon

De manière identique aux ouvriers de la Défense, nous revendiquons une prime de rendement calculé jusqu'au 5ème échelon.

**Cela reviendrait à une augmentation pour tous de 1,92 % de la prime de rendement. Cette mesure pourrait s'étaler sur 4 ans.**

**Pour la sortie du gel:**

Au regard de la hausse des taux de la cotisation retraites, de la hausse des prix, de la hausse du SMIC enregistrée depuis 2010 et des mesures PPCR qui se sont appliqués pour les autres corps de l'IGN, **nous revendiquons une compensation à hauteur de 6%, étalée sur 3 ans.**

Pour mémoire, à l'époque où nous étions indexés sur le bordereau de la métallurgie, nos salaires étaient réévalués de 2,3% en moyenne par an. Depuis 2010, la perte constatée peut se calculer assez vite...

**Mandat donné en vue de la négociation sur la sortie de l'indexation sur la métallurgie parisienne et du gel des salaires**

Je soussigné,.....(Nom-Prénom),  
agent du corps des Ouvriers de l'État de l'IGN depuis .....(date),

donne mandat aux représentants **CGT Ouvrier/Maîtrise de l'IGN**, dans le cadre de la négociation sur la sortie de l'indexation sur la métallurgie parisienne et du gel des salaires pour défendre les revendications suivantes :

***La création d'un 9ème échelon***

***La création d'une catégorie supplémentaire en E+15% dans le contingent E, au-delà de la E+8%***

***La suppression des abattements de zones***

***Le recalcul de la prime de rendement jusqu'au du 5ème échelon***

***Une compensation de 6% au regard du blocage des salaires depuis 6 ans***

*Date:*

*Signature*

A Renvoyer :

Par courrier papier à Syndicat CGT O/M-IGN, Bâtiment B, Saint Mandé.

Par mail, à benjamin.briant@ign.fr